

Enfin, l'atlas constitue un prérequis qui peut aussi déboucher sur d'autres actions de protection (classement de site notamment) ou de mise en valeur du paysage de l'Allier, permettant de cibler la qualité particulière de certains espaces.

2- Avancement de l'étude de préfiguration d'un atlas des paysages

Le travail sur l'atlas des paysages poursuit sa **deuxième phase**.

Après avoir conçu une carte qui représente la matérialité des paysages physiques « visibles » (http://piece-jointe-carto.developpement-durable.gouv.fr/DEPT003A/COUCHES/Atlas_paysages/PDF/20201120_CarteAllierWeb.pdf), le groupe de travail cherche à recueillir **les représentations** et le vécu des habitants et des personnes qui pratiquent le territoire.

Ce recueil devait initialement se faire lors d'ateliers. La crise sanitaire a contraint à changer de méthode de travail et à mettre au point un **questionnaire en ligne**.

Les collectivités vont recevoir un message électronique contenant le lien vers ce questionnaire. Elles sont invitées à le remplir et en faire la promotion le plus largement possible (autres collectivités, associations, habitants...).

Ce questionnaire sera en ligne jusqu'au 15 mai.

Une réunion de restitution aux partenaires sera organisée début juin (au format numérique) pour présenter les résultats du questionnaire et l'avancement des travaux. Dans la suite, les phases 3 et 4 seront engagées.

3- Suites de la démarche

La présente démarche constitue une première étape et devra être poursuivie par un déploiement de la méthodologie de l'atlas sur l'ensemble du territoire.

Le budget initial de 40 k€ a été apporté par l'État. Ce financement permet de produire un premier outil de connaissance des paysages en 2021, tel que décrit ci-dessus.

Le budget d'un atlas départemental est d'environ 100 k€ ; il reste donc à mobiliser la suite du financement, qui pourrait être partagé avec les collectivités intéressées.